

# Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

### leudi 28 octobre 2021

n° 21\_10\_03

L'an deux mille vingt-et-un, le 28 octobre à 19h30, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, salle de Savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Objet de la délibération : Mise en compatibilité du PLU de Béville-le-Comte par déclaration de projet: prescription

Nombre de conseillers : En exercice: 64

Présents: 42 Pouvoirs:14 Votants: 56

<u>Date de la convocation</u>:

22/10/2021

Secrétaire de séance : François BELHOMME

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires : Jean-Luc DUCERF, Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS ; Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Gérard WEYMEELS, Dominique MAILLARD, Patricia KNOSP (suppléante de Jean-François BULIARD), Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Jacques GAY, Denis DURAND, Simone BEULE, Patrick OCZACHOWSKI, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Patrick KOHL, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Philippe RENAUD, Marie José GOFRON, Gérald COIN, Christel CABURET, Yves VAN LANDUYT, Daniel MORIN, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Isabelle FAURE, Arnaud BREUIL, Marc MOLET, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Thierry DELARUE, Jocelyne PETIT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Robert DARIEN donne pouvoir à Michel DARRIVÈRE Sylvie ROLAND donne pouvoir à Jean-Luc DUCERF Elisabeth LEVESQUE donne pouvoir à Eric SEGARD Laurent DAGUET donne pouvoir à Serge MILOCHAU Guilaine LAUGERAY donne pouvoir à Dominique MAILLARD

Jean-Noël MARIE donne pouvoir à Anne BRACCO

Armelle THERON-CAPLAIN donne pouvoir à François BELHOMME

Yves MARIE donne pouvoir à Gérard WEYMEELS Nathalie BROSSAIS donne pouvoir à Bruno ALAMICHEL Pierre GOUDIN donne pouvoir à Patrick OCZACHOWSKI Ann GRÖNBORG donne pouvoir à Arnaud BREUIL

Emmanuel MORIZET donne pouvoir à Bertrand DE MISCAULT

Carine ROUX donne pouvoir à Daniel MORIN

Michael BLANCHET donne pouvoir à Stéphane LEMOINE

Absents excusés:

Bruno ESTAMPE, Pascal BOUCHER, Youssef AFOUADAS, Jean-Pierre ALCIERI, Xavier-François MARIE, Nicolas PELLETIER, Francisco TEIXEIRA, Patricia BERNARDON

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L153-54 à L153-59, Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 20 avril 2007, modifié pour la dernière fois le 27 septembre 2015,

Considérant l'intérêt pour la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France, et plus spécifiquement pour la commune de Béville-le-Comte, de permettre le projet de restructuration du site d'ID Logistic,

Considérant que ce projet permet à l'entreprise d'accroître le nombre d'emplois de manière significative (de 70 à 80 aujourd'hui, à près de 250 à l'avenir),

Considérant que le projet permet de valoriser un site d'activités et d'éviter une potentielle friche industrielle,

Considérant que le projet permet également de mieux gérer les flux poids-lourd en prévoyant la création d'une bretelle de contournement,

Considérant que le projet vise également à offrir une production d'énergie renouvelable (panneaux solaires en toiture) qui bénéficiera à l'ensemble de la commune,

## Communauté de communes Portes Euréliennes d'Île-de-France



Considérant que ce projet s'inscrit pleinement dans les objectifs du Schéma de cohérence territoriale, notamment sur l'enjeu de limitation de la consommation d'espace et de valorisation des zones d'activités existantes,

Monsieur Eric SEGARD ne prend pas part au vote.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PRESCRIT une déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du PLU de Béville-le-Comte,

**DECIDE de mener la procédure** selon le cadre défini par les articles L153-54 à L153-59, et R 153-15 du code de l'urbanisme.

**DONNE POUVOIR** à M. le Président pour élaborer le dossier de la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du PLU, pour le transmettre au titre de l'examen conjoint aux personnes publiques associées, et pour le soumettre à enquête publique,

**AUTORISE** M. le Président à signer tout contrat, avenant, convention de prestations ou de services concernant la déclaration de projet emportant mise en compatibilité.

#### FIXE les modalités de concertation de la façon suivante :

- La mise à disposition du public, au siège de la communauté de communes et à la mairie de Béville-le-Comte, aux jours et heures habituels d'ouverture, d'un document synthétique présentant le projet et ses évolutions,
- Un cahier d'observations mis à disposition du public, au siège de la communauté de communes et à la mairie de Béville-le-Comte, aux jours et heures habituels d'ouverture,
- Une réunion publique sera organisée pour présenter le projet et ses incidences. La date et l'heure de cette réunion publique sera largement communiquée via les médias suivants : site internet de la mairie, applications tierces type *PanneauPocket*.

#### La présente délibération est transmise :

- à Mme le Préfet d'Eure-et-Loir,
- aux présidents du Conseil régional et du Conseil départemental,

D' ÎLE DE FRANCE

- aux présidents de la chambre de commerce et d'industrie, de la chambre de métiers et de l'artisanat, de la chambre d'agriculture,
- au président de l'établissement public compétent en matière d'organisation des transports urbains.

#### Cette délibération est également notifiée :

- aux présidents des établissements publics de coopération intercommunale voisins,
- aux maires des communes voisines ou à leurs représentants, qui seront consultés à leur demande au cours de la procédure de mise en compatibilité du PLU par la déclaration de projet.

Conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la communauté de communes durant un mois et d'une mention dans le journal du département habilité à diffuser des annonces légales.

La présente délibération produira ses effets juridiques dès l'exécution de l'ensemble des mesures d'affichage et de publicité.

Epernon, le 4 novembre 2021

Le Président,

Stéphane LEMOINE